

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 41 (1951)

Artikel: La fontaine des Mamberzes à Zinal

Autor: Mariétan, I.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les deux bassins de la
fontaine des Mamberzes
Au fond la pointe de Zinal



Photo I. Mariétan

La Fontaine des Mamberzes à Zinal

Par I. Mariétan, Lausanne

Le village de Zinal (Anniviers) et les mayens qui l'entourent sont situés sur un gros ensemble de cônes d'alluvions construits par cinq torrents, qui ont accumulé les matériaux de désagrégation des Diablons.

Ces terrains perméables sont pauvres en sources: les plus importantes sont celles des Bouillettes, de la base des pentes d'Arollec, de la combe du Bou, et de la Tzeudanaz.

Au-dessus de Zinal, à 1800 m. on peut admirer une magnifique forêt de mélèzes, dite, forêt des Mamberzes. Des arbres de 300 à 400 ans se sont développés sur un cône d'alluvions; le site est très beau: vers le sud on voit la partie inférieure du glacier de Zinal, tout recouvert de moraines.

La blanche coupure du col Durand est suivie sur la droite par l'élégante Pointe de Zinal, de l'impressionnante arête des quatre Anes de la Dent Blanche, du Grand Cornier, de l'arête des Bouquetins, du Pigne de la Lex et de la Garde de Bordon. Sur la gauche, le Mt Durand, le Besso et tout près le Roc de la Vache, ferment l'horizon. Dans le fond du vallon la Navisence, dont le cours reste libre, dessine ses méandres gracieux.

Aux alentours de la forêt des Mamberzes se trouvent une trentaine de granges-écuries avec des prés de mayens connus sous les noms de Défechaz, Pralonzette. Comme il n'y a aucune source sur ces mayens et que les torrents voisins sont souvent à sec, les propriétaires ont capté une source à environ 300 m. au-dessus dans la combe du Bou. Cette eau est excellente, abondante et très fraîche puisque, aux jours les plus chauds de l'été, sa température ne dépasse pas 4^o.

On a installé un bassin de fontaine sous la forme d'un tronc d'arbre évidé de 6 m. 30 de longueur, puis un autre en plateaux de 3 m. de long, 0 m. 90 de large et 0 m. 53 de profondeur. C'est là que viennent s'abreuver les petits troupeaux de tous ces mayens. Ceux-ci sont habités quelques semaines en juin, une quinzaine de jours au début d'octobre, et du 15 décembre à la fin de janvier. On voit alors ces petits troupeaux s'acheminer vers la fontaine les uns après les autres.

Ce point d'eau a donné naissance à une coutume très originale. Les propriétaires de granges-écuries qui ont intérêt à utiliser cette source se sont constitués en consortage avec un procureur. Les membres sont catalogués par grangées, il y en a une vingtaine, on ne se préoccupe pas des habitations humaines qui sont au nombre de 5. Ils se réunissent chaque année à Zinal le 6 janvier, fête des Rois, dans la maison du procureur. Celui-ci doit rendre ses comptes. On discute des affaires de la petite corporation, on prend des décisions. Puis une raclette, bien arrosée par le vin de la vigne de Loc, met en fête tout le monde. Le moment est bien choisi, on a peu de travail à cette saison, et la vie est alors monotone là-haut, les distractions sont rares.

Les données manquent sur cette société avant 1876. Cette année-là la montagne de Tracuit vend la source au consortage pour le prix de 4 écus et demi, ancienne monnaie. La montagne pourra user de l'eau pour son nécessaire. L'eau est conduite au bassin par des chéneaux en bois sur une distance de 300 m. environ; en 1889 on décide que chaque grangée doit fournir un chéneau de 15 pieds de long. En 1880 on achète une vigne à Loc sur Sierre.

En 1880 on décide d'infliger une amende de 30 centimes à ceux qui abreuvent sans droit, et 15 centimes à ceux qui n'assistent pas à la mission. Parmi les décisions prises on relève que, en 1903 chaque grangée doit fournir 5 échelas. En 1919 on construit un nouveau bassin creusé dans un

tronc de mélèze, son coût est de fr. 29. On décide également de faire dire une messe pour les membres défunts.

En 1920, après des années de discussions, on remplace les chéneaux par des tuyaux métalliques. En 1926 on vend la source à un particulier de Zinal tout en se réservant l'eau nécessaire. Aujourd'hui les vignes ont été mises en bon état et sont productives. Ainsi le consortage de la fontaine des Memberzes continue son œuvre utile.

Les archives de la société sont conservées dans une caissette en bois de 27 × 12 × 17 cm. Sur le couvercle à glissière fermé par un vieux cadenas on lit: Société dy Mamberze 1887.

Une telle coutume montrant un vrai culte pour l'eau et en même temps le sens d'organisation des montagnards est originale et mérite d'être connue des amateurs de traditions populaires.

La Banderolle du Marché du Locle

Par *Marius Fallet*, La Chaux-de-Fonds

Au pays de Neuchâtel non plus, on n'était pas bourgeois ou communier pour des prunes. Les bourgeois voulaient jouir de privilèges sur les non-bourgeois, les communiens sur les non-communiens, et surtout sur les *forains*.

C'était une vieille maxime féodale: Quand le marché ou la foire a cessé, les transactions sont aussi terminées, et dès lors les marchands étrangers n'ont plus le droit de trafiquer dans le lieu du marché ou de la foire. Le monopole du commerce permanent appartient aux commerçants établis à demeure dans le lieu, dont ils sont les bourgeois, les communiens, voire les simples habitants.

Il est défendu de vendre et d'acheter avant ou après certaines heures. Dans les centres commerciaux, la cloche du marché ou de la foire (Markt-glocke) annonce le commencement et la fin des transactions commerciales.

Mais les édiles ont aussi le devoir de protéger les consommateurs, en particulier contre les revendeurs. C'est à cette fin que la banderolle du marché a été instituée. L'institution est fort ancienne. A Genève, pour le blé, on avait coutume, le jour du marché, de planter une bannière à certains endroits de la ville. Tant qu'elle n'était pas élevée, il était défendu de vendre et d'acheter du blé; aussitôt qu'elle était abaissée, les bourgeois seuls avaient droit d'achat; les étrangers et les *forains* ne pouvaient conclure marché avant que la bannière fût abaissée. Sur le marché, les bourgeois avaient donc un droit de préemption.